

Le certificat informatique et internet niveau 2 enseignant (C2i2e)

Le C2i2e est l'un des éléments que chaque stagiaire doit valider au cours de son année de formation initiale. Il est défini par les textes suivants :

- circulaire N°2004-46 du 2 mars 2004, BO n°11 du 11 mars 2004 (institution du C2i2e) ;
- circulaire N°2004-216 du 3 décembre 2004, BO n°46 du 16 décembre 2004 (expérimentation) ;
- circulaire N°2005-222 du 19 décembre 2005, BO n°1 de janvier 2006 (généralisation) ;
- circulaire N°2006-147 DU 5-9-2006, BO n°33 de septembre 2006 (achèvement de la généralisation).

Désormais, l'obtention du C2i2e est déterminante pour la validation de l'année de formation. En effet, la compétence 8 du dossier du stagiaire, définie comme la compétence "**maîtriser les technologies de l'information et de la communication**" est attestée par l'obtention du certificat informatique et internet de niveau 2 "enseignant". (BO n° 22 du 7 juin 2007).

Objectifs et enjeux du C2i2e :

Ce certificat repose sur un référentiel de compétences professionnelles communes et nécessaires à tous les enseignants dans l'exercice de leur métier, qu'il s'agisse de maîtriser son environnement numérique, d'établir le cadre de sa responsabilité professionnelle pour ce qui a trait aux usages des TIC ou bien encore d'intégrer ces technologies dans sa pratique pédagogique. Outre le fait que la certification conditionne la validation de la formation initiale, l'enjeu du C2i2e est bien de fournir les clés d'un développement professionnel continu.

Principes organisateurs du dispositif, conditions de validation des compétences et de certification :

1. Effectuer des tâches :

Au travers d'un parcours de formation articulant cours en présentiel, module à distance, projets individuel et collectif, chaque stagiaire effectue un certain nombre de tâches proposées dans le but de permettre le développement des compétences visées par le référentiel C2i2e.

2. Demander la validation de ses compétences :

Au terme d'une activité, le stagiaire présente - sur un support nommé "portfolio de présentation" - les activités qu'il a réalisées, les compétences (item par item) qu'il pense avoir acquises et les traces (productions, discours réflexif...) qui viennent étayer cette déclaration de compétences. Dans un deuxième temps, il demande l'évaluation de ces items au formateur concerné par l'activité présentée. Généralement, ce formateur est spécifique de la tâche. Dans deux cas cependant (projet individuel et projet collectif), le stagiaire peut choisir l'un des formateurs de la liste de "référénts C2i2e". Ce choix est orienté par l'adéquation entre les fonctions assurées par le formateur au sein du dispositif de formation et le type de tâche effectué (Ex. : choix du directeur de projet pour un travail collaboratif mené dans le cadre du travail par projet).

3. Obtenir la certification :

Au terme de la formation, une commission "C2i2e" se réunit afin d'examiner les résultats des stagiaires - en termes d'items de compétences validés - à partir des portfolios de présentation.

La certification est décernée dès lors que 23 des 27 items du référentiel – dont tous les items obligatoires – sont validés. La certification entraîne de facto la validation de la compétence 8 – maîtriser les technologies de l'information et de la communication – du dossier du stagiaire.

Que se passe-t-il si la certification ne peut être décernée ?

Lorsque la certification ne peut être décernée du fait d'un nombre insuffisant d'items validés, une attestation, jointe au dossier du stagiaire, mentionne les items acquis. Celle-ci peut être complétée par un commentaire de la commission C2i2e en vue d'éclairer la commission de validation qui statuera sur l'évaluation de la compétence 8, en l'absence de certification C2i2e.

L'Environnement Numérique de Formation :

L'ensemble du dispositif s'appuie sur l'Environnement Numérique de Formation de l'IUFM (plate-forme Moodle). Cet environnement est accessible à partir du site web de l'IUFM (rubrique « autres... ») ou directement à l'adresse suivante : <http://iufmsc.dnsalias.org:8888/moodle19/>.

Déroulement du parcours de formation C2i2e :

La démarche proposée et les modalités de formation sont détaillées dans les documents en ligne suivants :

- [diaporama « parcours de formation C2i2e »](#)
- [diapositive « tour d'horizon des tâches proposées »](#)

Remarque : cas des stagiaires en situation

Le parcours proposé à ces stagiaires tient compte du contexte de travail de ces derniers. C'est un parcours plus ouvert, certaines tâches pouvant être négociées en début de formation afin de trouver une adéquation entre les situations personnelles, les tâches didactiquement pertinentes et les impératifs institutionnels de certification.

Les formateurs partie prenante du dispositif :

Trois modalités d'intervention sont mobilisées pour ce dispositif :

- La régulation et l'accompagnement global des parcours sont assurés par **le correspondant C2i2e** ;
- Durant l'accomplissement des parcours, deux formateurs, au sein de chaque filière, peuvent être consultés en tant que personnes ressources : **le formateur responsable du module « TICE » et le tuteur de stage** ;
- **Les formateurs « référents C2i2e »** peuvent être sollicités pour la validation des compétences sur les portfolios de présentation des stagiaires.